

SELARL
LE FLOCH BAILLON BICHAT
SIRET 888 579 976 00018

Commissaires de Justice Associés



04 67 60 76 96
04 67 60 31 14

AML34@huissier-justice.fr

Compte bancaire : Caisse des Dépôts
RIB: 40031 00001 0000169482U 13
IBAN: FR68 4003 1000 0100 0016 9482 U13
BIC: CDCGFRPPXXX
N°TVA Intracom. FR58 885 799 76

15 Passage Lonjon
CS 62180
34960 MONTPELLIER Cedex 2

S.A.S. HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113 - CS 30020 CEDEX
34741 VENDARGUES

Référence à rappeler
Affaire : HECTARE
Vos réfs : PA 030 25725 00001 ST GERVASY Gard
V.N°TVA INTRACOM :
Nos réfs : C087782/ OB/ LR1

Detaire de Graneirel (pegas : 300079)

Nature de l'acte régularisé : PV DE CONSTAT

MONTPELLIER, le 03.06.2026

RELEVÉ DE FRAIS ET HONORAIRES

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, en retour, l'expédition de l'acte que vous m'avez demandé de régulariser dans cette affaire.

Je vous en souhaite bonne réception et vous remercie de **procéder au règlement de son coût à réception.**

Il m'est dû suivant détail ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T.V.A.	Débours	T.T.C.
11.12.25 23.01.26 & 04.03.26	PV CONSTAT (trois passages sur deux mois)	309,40	61,88	4,20	375,48
Total en Euros>>>		309,40	61,88	4,20	375,48

Bon pour
paiement
le 04/06/2026

A déduire votre provision :

SOLDE RESTANT DU

375,48

Vous pourrez me faire parvenir le règlement selon le mode de paiement à votre convenance, en vous priant, lors du règlement, de bien vouloir indiquer les références portées en marge.

VOUS POUVEZ REGULARISER VOTRE FACTURE PAR CB OU PAR VIREMENT EN SUIVANT LES INDICATIONS DU PAIEMENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE :

<http://www.scplbb-huissiers-montpellier.com>

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.



Membre d'une Association Agrée le règlement des honoraires par chèque est accepté.
CNIL « Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'étude »

